

École Saint-Thomas-d'Aquin

INFORMATIONS GÉNÉRALES ET MODE DE VIE

2025-2026



Coordonnées de l'école

Préscolaire
6665, boul. Laframboise
Saint-Hyacinthe QC J2R 1C9

Primaire
6525, avenue pinard
Saint-Hyacinthe QC J2R 1B8

Téléphone : 450-773-7843

Adresse courriel du secrétariat : sec.saint-thomas-d-aquin@csssh.gouv.qc.ca

Service de garde La Bande Animée

Le service de garde La Bande Animée est sous la responsabilité de l'école Saint-Thomas-d'Aquin et les personnes qui y travaillent sont des employés du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe (CSSSH).



Les heures d'ouverture du service :

Périodes	Heures des périodes
Matin	6h45 à 8h00 6h45 à 8h15 (préscolaire)
Midi	11h20 à 12h50 11h05 à 13h08 (préscolaire)
Après-midi	15h10 à 17h45 15h00 à 17h45 (préscolaire)
Journée pédagogique	6h45 à 17h45 (en continu)

Le service de garde est ouvert lors des journées pédagogiques.

Tous les élèves de l'école peuvent s'inscrire aux journées pédagogiques en remplissant le formulaire d'inscription du service de garde.

Pour communiquer avec l'équipe : 450-773-7658

Courriel : sgresp.saint-thomas-d-aquin@csssh.gouv.qc.ca



Information sur le fonctionnement de l'école



1. Horaire de l'école

La ponctualité de nos élèves est fort importante.

Les retards occasionnent de nombreux inconvénients pour les tâches à accomplir lors de l'arrivée.

Horaires préscolaire 4-5 ans

8h00 à 8h10	Accueil des élèves dans la cour
8h15	Début des classes
11h05	Récréation
11h30	Dîner
12h53 à 13h03	Accueil des élèves dans la cour
13h08	Début des classes
15h00	Fin des classes

Horaires primaire 1^{re} à 6^e année

7h45 à 7h55	Accueil des élèves dans la cour
8h00	Période 1
9h00	Période 2
10h00	Récréation
10h20	Période 3
11h20	Dîner
12h35 à 12h45	Accueil des élèves dans la cour
12h50	Période 4
13h50	Récréation
14h10	Période 5
15h10	Fin des classes

Si votre enfant doit aller au service de garde exceptionnellement ou qu'il doit prendre l'autobus et que ce n'était pas prévu, vous devez faire les changements d'horaire :

AVANT 13 h 00 LA JOURNÉE MÊME
au service de garde ou au secrétariat de l'école,
par souci de sécurité

2. Sécurité des élèves et débarcadère

IMMEUBLE 1

Avenue Poulin : Afin d'assurer la sécurité de nos élèves lors des arrivées et des sorties et de réduire la congestion et le nombre d'enfants à surveiller à l'avant de l'école avec la présence des autobus, il est recommandé d'utiliser le débarcadère de la rue Poulin.



Pour assurer la sécurité de nos élèves, les véhicules ne doivent en aucun temps bloquer la circulation aux piétons qui accèdent à la cour de l'école. Le virage en « U » est prohibé en tout temps.

Avenue Pinard :

Il est strictement défendu de vous stationner :

À l'immeuble 1 en avant de l'école et dans la zone des autobus entre

7 h15 et 8h15 et entre 14h45 et 15h30



IMMEUBLE 2

Préscolaire: Boulevard Laframboise



Il est strictement défendu de vous stationner :

entre 7h30 et 8h15 et entre 14h45 et 15h30

Ce stationnement est réservé aux autobus scolaires.

Il est interdit d'effectuer un virage en « U » et de circuler
en contresens dans le stationnement

EN TOUT TEMPS :

- Traverser aux endroits sécuritaires : une traverse surveillée par un brigadier, une intersection, un passage pour piétons
- Obéir aux ordres et aux signaux du brigadier ou de l'adulte mandaté pour la surveillance des élèves lors des arrivées et du départ.

Afin d'assurer un climat de travail sécuritaire pour les élèves et pour le personnel, les parents et les visiteurs doivent toujours :

- Se présenter au secrétariat. Vous ne pouvez pas circuler dans l'école.
- Demander à la secrétaire ou à la direction l'information souhaitée ou la disponibilité des gens à rencontrer.
- Seule les personnes autorisées par la direction ou autres personnes responsables peuvent, par la suite, se rendre aux différents locaux pour rencontrer le personnel ou un élève.
- Afin de ne pas nuire au bon fonctionnement des cours, les parents ne peuvent pas être reçus par les enseignants durant les heures de classe.

La sécurité de vos enfants est notre priorité!



3. Secrétariat

Immeuble 1 (avenue Pinard):

Le secrétariat est ouvert de 7h40 à 11h40 et de 12h40 à 15h40. Merci de sonner à la porte administrative de l'école entre ces heures seulement.

Vous voulez rencontrer un membre du personnel enseignant, la direction ou un spécialiste ? S'il vous plaît, veuillez prendre rendez-vous en téléphonant au secrétariat 450 773-7843 ou en envoyant un courriel à la personne concernée.

Immeuble 2 (boul.Laframboise):

Une agente de bureau est présente de 7h45 à 11h. En dehors de ces heures, veuillez communiquer avec la secrétaire de l'immeuble 1.

4. Absence

Il est possible de motiver l'absence de votre enfant de deux façons :



1. Via le portail parent Mozaïk ;
 2. En téléphonant au 450 773-7843 en laissant un message vocal.
- Merci de préciser le motif de l'absence en donnant la raison exacte.



De plus, nous vous demandons d'aviser la secrétaire de l'école :

- si votre enfant est en retard;
- si votre enfant doit quitter l'école avant la fin des cours.

Pour tout départ pendant la journée, merci de vous fier à l'horaire de l'école et de choisir des plages horaires où les enfants ne sont pas en apprentissage.

4.1. Absence prolongée (loisirs, voyage ou compétitions sportives)

Pour des raisons de loisirs ou de voyages, si les enfants s'absentent au-delà des jours de congé prévus dans le calendrier scolaire, ils ne recevront pas de travail spécialement préparé pour la durée de leur absence.

De plus, si les absences coïncident avec des examens de fin d'étape ou de fin d'année, les examens ne seront pas repris. Dans le cas de maladie, les examens peuvent être repris lorsque l'élève est de retour à l'école. Dans le cas d'une maladie prolongée, le Centre de services scolaire offre des cours à domicile.

5. Changement d'adresse

Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone (maison ou travail), veuillez nous aviser dans les plus brefs délais.



6. Santé



Maladies contagieuses

Dans le but de protéger les enfants et le personnel (femmes enceintes entre autres), il est important que vous nous informiez rapidement dans le cas où votre enfant présenterait des symptômes ou aurait contracté une maladie contagieuse. Si vous constatez que votre enfant est fiévreux, il est souhaitable de le garder à la maison, c'est à ce moment qu'il y a risque de contagion.

Voici la liste des maladies contagieuses à signaler :

Coqueluche, oreillons, conjonctivite, rougeole, oxyure, grippe (influenza), pédiculose (poux), varicelle, impétigo, érythème infectieux (5^e maladie), teigne, gale, scarlatine, rubéole, streptocoque, hépatite A, gastro-entérite ou toute autre maladie ayant nécessité une visite médicale et/ou une hospitalisation.

État de santé

Il est important d'informer le secrétariat de tout changement concernant l'état de santé de votre enfant (nouvelle allergie, asthme, diabète). L'infirmière pourra assurer les suivis nécessaires.

Médicaments

Dans le cas où votre enfant doit prendre des médicaments à l'école, voici les conditions :



- Le parent complète et signe une demande écrite de distribution de médicament (disponible au secrétariat) ;
- La distribution est réservée aux seuls médicaments prescrits par une autorité médicale et sera donnée sur les heures du service de garde ;
- Le médicament est placé dans des dosettes individuelles par le pharmacien. Celui-ci est remis à l'adulte responsable de l'administrer.

- Pour les médicaments liquides, l'école communiquera avec l'infirmière scolaire qui entrera en contact avec vous concernant la marche à suivre.
- Dans le doute, il est possible que le parent soit appelé pour venir administrer le médicament à son enfant.

7. Matériel prêté

Nous comptons sur vous pour encourager votre enfant à utiliser et ranger soigneusement les livres ou autres objets qui lui sont prêtés.

Si un livre de bibliothèque ou un manuel de base est endommagé en cours d'année, veuillez le signaler au titulaire de votre enfant. Une équipe se chargera des réparations à y apporter. Si du matériel était lourdement endommagé ou perdu, une somme pour réparation ou remplacement vous serait réclamée.

8. Jouets et objets personnels

Il est demandé de ne pas apporter de jouets ou d'objets personnels à l'école (à moins d'un projet particulier en classe ou au service de garde).



L'utilisation des cellulaires, d'écouteurs, d'une montre intelligente (Fitbit, Apple Watch, etc) ou de tout autre appareil mobile personnel (ordinateur, tablette, appareil photo), est interdite dans les locaux de classes et sur le terrain de l'école.



À la discrétion de l'enseignant, celui-ci peut, sur autorisation de la direction, permettre l'utilisation dans son local de classe à des fins pédagogiques ou pour des élèves ayant des besoins particuliers.

De plus, l'élève et les parents acceptent et comprennent qu'en cas de bris, perte et vol de l'appareil, le CSSSH et son personnel ne peuvent être tenus responsables.

9. Mozaïk portail et SOI

Au primaire, le Portail Parents permet de rester en contact avec l'école notamment par le suivi des observations et des interventions de l'élève par le personnel de l'école (SOI)

Pour le préscolaire, le portail sert uniquement à déclarer les absences et à consulter les bulletins.

TÉLÉCHARGEZ DÈS MAINTENANT L'APPLICATION MOBILE!

Cette application est le complément parfait au Portail Parents.

Grâce à elle, vous pouvez savoir ce qui se passe à l'école dès que l'information est diffusée.



Avec cette application, vous...

- accédez plus simplement au Portail Parents en ligne
- déclarez ou motivez les absences

[mParent](#) est le lien privilégié pour rester en contact avec l'école!

10. Je me déplace / Rangement



Des supports à vélo sont disponibles sur le terrain de l'école. Les élèves doivent enlever leurs patins à roues alignées, tenir leur trottinette ou leur planche à roulettes dans leurs mains avant d'entrer dans la cour de récréation.

11. Éducation physique (pour les élèves de la 3e à la 6e année du primaire seulement)

Pour des raisons d'hygiène, de confort et de sécurité, à partir de la 3^e année du primaire, l'élève doit avoir une tenue sportive.

Les souliers de course ou espadrilles sont obligatoires.



Les vêtements d'éducation physique doivent être gardés dans un sac, de préférence en tissu, et identifié au nom de votre enfant.

12. Tenue vestimentaire

Le mode de vie et le fonctionnement de l'école visent à assurer un milieu de vie basé sur les trois valeurs de notre projet éducatif : Bien-être, Engagement et Respect. À ce titre, la tenue vestimentaire se doit d'être le reflet de ces principes et d'un caractère digne d'un milieu d'éducation.

En tout temps, je dois porter des vêtements propres, décents, adéquats et qui couvrent convenablement le corps. Par exemple, la longueur d'une jupe ou d'une culotte courte doit être plus longue que l'extrémité des doigts de l'enfant ou équivalente.



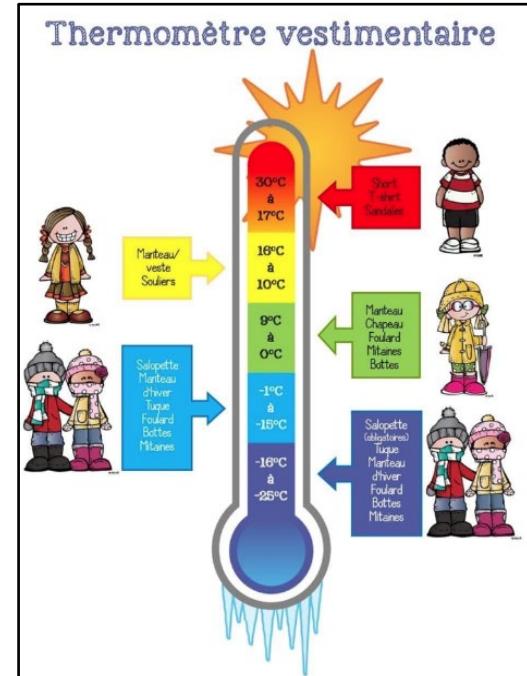
Tous les vêtements et les accessoires faisant référence à la violence ou ayant des messages négatifs tels que le racisme et le sexismes sont interdits. De plus, la promotion d'objets, de substances ou de propos illicites sont à proscrire.



Selon les saisons, une tenue vestimentaire adaptée à la température est exigée. De plus, le port des salopettes est obligatoire pour jouer sur la partie gazonnée lorsqu'il y a de la neige. Il est conseillé de fournir des bas et des mitaines supplémentaires aux enfants.

De plus, au préscolaire, la salopette est obligatoire en tout temps lors de temps froid. Votre enfant doit être vêtu de sa salopette dès son arrivée le matin puis qu'il y a une période de jeux à l'extérieur avec le SDG.

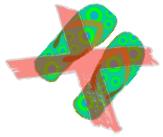
La décision est prise par un intervenant scolaire.



Port des chaussures

Pour des raisons de sécurité, les sandales de type « gougounes » sont interdites.

Il est fortement suggéré de prévoir une deuxième paire de chaussures (espadrilles ou bottillons) à l'école. Ainsi, les élèves pourront changer leurs souliers avant de retourner en classe. Nos planchers seront moins sales pour le bien-être de tous !



13. Autobus

À sa descente de l'autobus ou à son arrivée à l'école, l'élève entre immédiatement dans la cour de récréation, où une surveillante l'attend.

Il est très important que vous preniez le temps de lire le document relatif au transport scolaire à la page 20.



14. Fermeture de l'école et du service de garde

Visitez le site internet du Centre de services scolaire à l'adresse suivante : www.csssh.gouv.qc.ca ou la page Facebook du CSSSH. Si vous jugez qu'il n'est pas sécuritaire d'envoyer votre enfant à l'école même si elle est ouverte, évaluez la situation et n'oubliez pas que vous êtes les premiers responsables.



15. Collation

Les aliments suivants sont favorisés ou recommandés au moment de la collation (fruits frais ou en conserve, légumes, lait et produits laitiers, craquelins).

16. Caisse scolaire

Grâce à la collaboration de la caisse Desjardins, l'école offre un tel service à nos jeunes. Une fois toutes les deux semaines, les jeunes peuvent mettre en pratique certains principes d'épargne. Nous vous ferons part au cours du mois de septembre des informations concernant le déroulement et la date de début de cette activité.

CODE DE CONDUITE DES ÉLÈVES DU PRIMAIRE SUR L'UTILISATION DES RESSOURCES INFORMATIQUES DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE

En tant qu'élève, au regard de l'utilisation des ressources informatiques du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe :

- Je respecte les personnes et leur vie privée. Je ne publie ou n'affiche pas des photos du personnel ou des élèves prises à l'école ou lors d'activités scolaires ou parascolaires, sans autorisation ;
- Je fais preuve de politesse et je ne tiens pas des propos qui portent atteinte à l'honneur ou à la réputation des membres du personnel, des élèves ou encore de leurs proches ;
- Je respecte la confidentialité des codes d'accès et des mots de passe ;
- Je respecte le droit d'auteur et je ne participe pas à des activités de piratage, notamment par la reproduction illégale de musique, jeux, logiciels et de fichiers ;
- Je respecte les mesures de sécurité établies par le Centre de services scolaire ;
- Je n'endommage pas les équipements informatiques de l'école ;
- Je ne pose pas de geste visant à introduire et propager des virus, à modifier ou détruire sans autorisation des données ou des fichiers ;
- Je n'utilise pas Internet pour écouter la radio, une émission de télévision, pour enregistrer des fichiers MP3 ou pour participer à des jeux collectifs en dehors d'une activité pédagogique supervisée. Je ne participe pas à des chaines de lettres ;
- Je n'envoie pas de messages non pertinents ;
- Je ne télécharge pas ou n'envoie pas des propos ou du contenu offensant ou agressif ;
- Je n'installe pas de programmes sans autorisation ;
- Je ne pratique pas d'activité illégale ou contraire à la Politique sur l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de télécommunication, ou qui serait incompatible avec la mission de l'école.



Pour avoir le privilège d'utiliser l'Internet, tu dois respecter certains règlements de base :

1. Avoir la permission d'un adulte qui te supervise pour envoyer du courrier électronique, naviguer sur Internet. Tu t'assures de toujours utiliser un langage approprié.
2. Si tu découvres des informations qui ne conviennent pas, tu dois aviser immédiatement la personne responsable de la supervision.

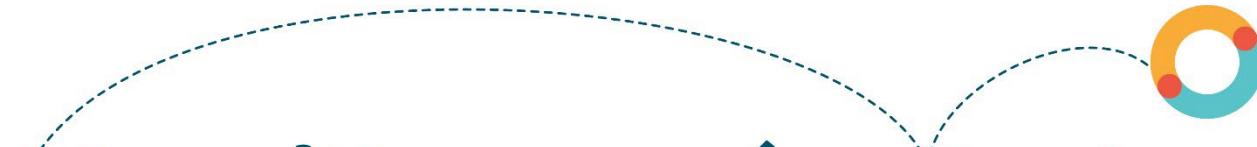
Ces règles s'appliquent également lors de l'utilisation des médias sociaux, blogues, sites de clavardage et autres outils technologiques pendant ou en dehors des heures de classe, à l'école ou ailleurs. Conformément aux règles en vigueur, je suis conscient que l'école peut en tout temps avoir accès aux fichiers que j'ai sauvegardés sur le disque dur d'un ordinateur ou sur un serveur.

Je comprends mes responsabilités quant à l'utilisation des équipements informatiques mis à ma disposition et adhère aux engagements ci-dessus énumérés. De plus, si je ne respecte pas mon engagement, des sanctions pourront être appliquées allant de la perte du droit d'utilisation des équipements informatiques à la suspension ou à l'expulsion, selon la gravité du manquement.

J'ai pris connaissance de la politique de l'utilisation des ressources informatiques et du réseau de communication.

Signature de l'élève : _____ Date : _____

Signature du parent : _____ Date : _____



On cultive nos réussites!

Mode de vie
de l'école



ESTA

2025-2026

Les valeurs de l'école

RESPECT

ENGAGEMENT

BIEN-ÊTRE

Ce que nous voulons entendre :

Des mots qui font du bien

Ce que nous voulons voir :

Des relations agréables



Ce que nous voulons ressentir :

Du bien-être



Respect

En tout lieu, je respecte les autres en gestes et en parole. Je réponds poliment aux demandes des adultes. J'utilise adéquatement le matériel prêté.

COMPORTEMENTS ATTENDUS	AVANTAGES
<ul style="list-style-type: none"> ♥ Je lève la main et j'attends le droit de parole. ♥ J'écoute la personne qui parle. ♥ Je respecte le rythme et l'espace de mes pairs. ♥ Je marche et je circule en silence dans les corridors. ♥ Je reste assis pour dîner. ♥ J'applique les règles du jeu. ♥ J'utilise le matériel selon la bonne fonction. ♥ Je respecte l'horaire des espaces de jeux. ♥ En éducation physique, je respecte les forces et les défis de chacun. ♥ Au vestiaire et dans les salles de bain, je respecte l'intimité des autres et de la mienne. ♥ Je tire la chasse d'eau. ♥ J'encourage ou j'applaudis aux bons moments. ♥ J'utilise le matériel prêté de la bonne façon. ♥ J'utilise un langage et un ton adéquat. ♥ Je présente mes excuses même si mon geste n'est pas intentionnel. ♥ J'attends mon tour pour entrer et sortir de l'autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> ♥ J'ai des relations agréables avec les autres. ♥ Je contribue à un climat d'école positif. ♥ J'apprends les règles de vie en société. Je contribue à garder mon école propre et agréable.

À la suite d'un manquement, voici des conséquences éducatives possibles adaptées au niveau de gravité de la situation.

- ♥ Pratiquer le comportement attendu
- ♥ Accompagner le surveillant durant les récréations
- ♥ Être retiré du groupe
- ♥ Reformuler un message
- ♥ Faire un geste de réparation
- ♥ Avoir un usage limité ou restreint du matériel ou de l'espace
- ♥ Autres conséquences logiques jugées appropriées en fonction de la situation.

Engagement

En tout lieu, je persévère devant une difficulté au mieux de mes capacités.

COMPORTEMENTS ATTENDUS	AVANTAGES
<ul style="list-style-type: none">♥ J'exécute la tâche demandée au meilleur de mes capacités.♥ Je garde mon espace propre et bien organisé.♥ J'ai tout le matériel pour travailler.♥ Je replace le local et les livres avant de quitter.♥ J'arrive à l'heure.♥ Je range mes effets au bon endroit dans mon casier.♥ Je m'habille sans perdre de temps.♥ Je lave mon espace et je jette mes déchets à la poubelle.♥ Au son de la cloche, j'arrête mon jeu et je vais prendre mon rang.♥ À la fin de mon jeu, je range le matériel au bon endroit.♥ Je fais l'activité demandée au meilleur de mes capacités.♥ Je vais aux toilettes sans perdre de temps.♥ Je me lave les mains et je mets mes papiers dans la poubelle.♥ Je demeure à la place qui m'est assignée.♥ J'avise mon éducatrice quand j'arrive et quand je quitte.♥ J'avise mon éducatrice de mes déplacements.	<ul style="list-style-type: none">♥ Je développe des habitudes qui me permettront de réussir.♥ J'ai une influence positive.♥ Je suis fier(e) de mes efforts.♥ Je suis capable de surmonter des difficultés.♥ J'ai confiance en moi.♥ Je m'améliore.♥ Je développe mon autonomie et mon sens des responsabilités.

À la suite d'un manquement, voici des conséquences éducatives possibles adaptées au niveau de gravité de la situation.

- ♥ Reprendre le temps perdu.
- ♥ Être retiré du groupe.
- ♥ Établir un contrat d'engagement.
- ♥ Inviter tes parents à nous rencontrer afin de trouver des moyens qui t'aideront à t'améliorer dans ton engagement.
- ♥ Autres conséquences logiques jugées appropriées en fonction de la situation.

Bien-Être

En tout lieu, je trouve des solutions pacifiques à mes problèmes. Au besoin, je demande de l'aide lors d'un conflit ou d'une difficulté. J'applique des moyens ciblés par ou avec les intervenants pour m'aider à progresser dans mon parcours scolaire.

COMPORTEMENTS ATTENDUS	AVANTAGES
<ul style="list-style-type: none"> ♥ Je fais preuve d'ouverture aux autres et à leurs idées. ♥ Au besoin, je demande de l'aide pour choisir un livre. ♥ Si j'ai un conflit, je m'adresse à la personne présente. ♥ Je joue de façon sécuritaire. ♥ Je suis capable de nommer mes attentes en parlant au « Je ». ♥ J'ai mes vêtements d'éducation physique. ♥ Au service de garde, je garde et je manipule mes aliments seulement. ♥ Lorsque je me dirige vers l'autobus, je marche sur le trottoir et je traverse à l'endroit prévu. ♥ Pour ma sécurité, je respecte les consignes du conducteur d'autobus. 	<ul style="list-style-type: none"> ♥ Je développe des relations positives avec les gens de mon école. ♥ Je suis fier(ère) de moi, car j'ai fait les bons choix.

À la suite d'un manquement, voici des conséquences éducatives possibles adaptées au niveau de gravité de la situation.

- ♥ Être retiré du groupe.
- ♥ Faire un geste réparateur en lien avec le comportement produit.
- ♥ Inviter tes parents à nos rencontrer afin de trouver des moyens qui t'aideront à t'améliorer.
- ♥ Autres conséquences logiques jugées appropriées en fonction de la situation.

COMPORTEMENTS INTERDITS

Dans notre école, sont strictement interdits tous les comportements d'intimidation et de violence, c'est-à-dire : dans la bâtisse et la cour, dans les autobus scolaires, sur les lieux de sorties scolaires et lorsque tu utilises les médias sociaux (texto, courriel, réseaux sociaux comme Facebook, etc.).

La VIOLENCE c'est... toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Par exemple une personne peut :

- avec ses **gestes** (frapper, bousculer, lancer des objets, etc.) ou ;
- avec ses **paroles** (insulter, menacer, dire des fausses histoires sur les autres répéter des secrets, ridiculiser ou rabaisser).

L'INTIMIDATION c'est... tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le **cyberespace**, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser ou opprimer.

Par exemple lorsqu'une personne utilise de la violence auprès d'une autre personne :

- de manière répétitive (le fait souvent)
- qui a de la difficulté à se défendre (parce que celle-ci est moins forte, plus petite ou moins populaire),
- pour provoquer de la détresse (la victime se sent rejetée, isolée ou exclue de son groupe ou en danger, etc.).

CONSÉQUENCES

Nous allons aussi intervenir lorsque des actes commis à l'extérieur de l'école ont des conséquences négatives sur la vie des élèves à l'école

Une **conséquence** sera choisie selon la gravité et la fréquence des comportements interdits.

DÉNONCIATION

Dans notre école, tu peux dénoncer les actes de violence et d'intimidation de la façon suivante :

Aller rencontrer un membre du personnel en prenant un rendez-vous.

Téléphoner à la direction : 450-773-7843

CONTRAT

J'ai pris connaissance du mode de vie pour l'année 2025-2026.

Moi _____ (*nom de l'élève*), je m'engage à respecter et à appliquer le mode de vie de l'école.

Signature de l'élève : _____

Moi _____ (*parent(s) de l'élève*), je m'engage à accompagner mon enfant dans toutes les sphères de sa vie scolaire.

Signature du parent : _____

* Les manquements seront consignés dans Mozaik pour les élèves de 1^{re} à 6^e année.



Règles de conduite de l'élève

2025-2026

Avant l'embarquement



Matin : l'élève doit se présenter au lieu d'embarquement 5 à 10 minutes avant l'heure d'arrivée de l'autobus.

Soir : l'élève doit se rendre, sans délai, au lieu assigné pour le départ.

En tout temps, il est important d'attendre l'autobus dans un endroit sécuritaire et de vérifier que les feux clignotants sont allumés avant de s'approcher pour y monter.

Lors de l'embarquement, l'élève...

-  Adopte une attitude calme à la montée en respectant le niveau de voix accepté;
-  S'identifie à la demande du conducteur en se nommant (Primaire)
-  S'identifie à l'aide de sa carte d'étudiante ou son laissez-passer (Volet)
[Attestation de transport - CSSSH \(gouv.qc.ca\)](https://gouv.qc.ca)
-  Se dirige immédiatement à son siège une fois à bord de l'autobus.



À bord de l'autobus, l'élève...

-  S'abstiens de jeter des déchets dans l'autobus ou à l'extérieur de celui-ci;
-  Doit être assis les deux pieds devant et le dos appuyé sur le banc;
-  Occupe la place qui lui est assignée, lorsque le conducteur juge que cette mesure est nécessaire pour des motifs de discipline ou de sécurité;
-  Respecte les autres en gestes et en paroles;
-  S'abstient de fumer ou de vapoter dans l'autobus, de transporter ou d'être sous l'effet de l'alcool, de drogues ou de narcotiques, de boire ou de manger à l'intérieur de l'autobus;
-  L'élève ou le détenteur de l'autorité parentale assume la totalité du coût des réparations pour les dommages dont il est responsable;
-  Utilise les sorties de secours en cas d'urgence seulement.



Par mesure de sécurité, tous les élèves demeurent assis durant le trajet et déposent sur leurs genoux leurs effets personnels pour laisser l'allée centrale libre.

En cas de nécessité, et toujours par mesure de sécurité, une caméra peut être installée à bord du véhicule dans l'intérêt des élèves.

Lors de l'utilisation d'un appareil électronique portatif, des écouteurs sont obligatoires, pourvu que l'élève les retire au moment de l'embarquement et du débarquement.

Affiches autobus

CLIMAT SCOLAIRE POSITIF À BORD

✓ Respect ✓ Sécurité ✓ Responsabilité

N'oublie pas que le chauffeur est responsable de ta sécurité et de ton bien-être!

A L'ARRÊT

1. J'attends mon tour pour entrer et sortir de l'autobus.
2. Je marche sur le trottoir et je traverse à l'endroit prévu.

Je reste à mon banc, je suis PRUDENT!

A BORD

Niveaux de voix

3. J'utilise le niveau de voix accepté.
4. Je respecte les autres en gestes et en paroles.
5. Je reste assis avec les pieds devant jusqu'à mon arrêt.
6. J'applique les règles du transport scolaire.



Niveaux de voix



- | | | |
|----------|--------------------------|---|
| 0 | Silence |  |
| 1 | Chuchoter |  |
| 2 | Parler doucement |  |
| 3 | Parler fort crier |  |

Politique 801 ; <https://www.csssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/801.pdf>

Extrait de la Politique 801 – Transport des élèves pour la rentrée et la sortie quotidiennes des classes

Le transport des équipements



Les élèves peuvent transporter certains équipements sportifs et instruments de musique. Ainsi, sont acceptés :

- Les équipements ou instruments contenus dans un bagage à main ou de taille permettant qu'ils soient tenus solidement sur les genoux de l'élève;
- Les patins recouverts de protège-lames ou emballés de façon adéquate (sac de toile fermé).

Par ailleurs, ne sont pas acceptés :

- Les bâtons de hockey, skis et bâtons de ski, planches à neige et à roulettes et autres équipements de même nature;
- Les animaux.

La sécurité passe par la discipline à l'intérieur et à proximité des autobus scolaires

Une infraction aux règlements entraîne une mesure disciplinaire. Les sanctions vont d'une suspension temporaire au retrait définitif du droit au transport scolaire. En cas de suspension, l'élève est tout de même tenu de fréquenter l'école.



Règles de conduite de l'élève en berline

2025-2026

Avant l'embarquement



Matin : l'élève doit être prêt et à l'extérieur 5 à 10 minutes avant l'heure d'arrivée de la berline.

Soir : l'élève doit se rendre, sans délai, au lieu assigné pour le départ.

Lors de l'embarquement, l'élève...

-  Adopte une attitude calme à la montée en respectant le niveau de voix accepté ;
-  Prend place, sans délai, à la place indiquée par le conducteur ou par un intervenant de l'école ;
-  S'il ne peut le faire lui-même, le parent doit lui porter assistance et l'attacher.

Lors du débarquement...

-  À l'arrivée du véhicule, lorsqu'une assistance particulière est requise, le parent doit être à l'extérieur afin d'accueillir son enfant ;
-  L'élève attend l'arrêt complet du véhicule avant de détacher sa ceinture. Lorsqu'il ne peut le faire lui-même, le parent est responsable de détacher son enfant ;
-  L'élève s'éloigne du véhicule aussitôt qu'il descend de celui-ci.

À bord du véhicule, l'élève...

-  Demeure assis et attaché pour toute la durée du trajet;
-  Occupe la place qui lui est assignée, lorsque le conducteur juge que cette mesure est nécessaire pour des motifs de discipline ou de sécurité;
-  Respecte les autres en gestes et en paroles;
-  S'abstient de fumer, de vapoter, de boire ou de manger à l'intérieur du véhicule;
-  Ou le détenteur de l'autorité parentale assume la totalité du coût des réparations pour les dommages dont il est responsable;
-  S'abstient de toucher les poignées ou tout autre dispositif d'ouverture des portes;



Par mesure de sécurité, tous les élèves déposent sur leurs genoux leurs effets personnels pour laisser l'allée centrale libre.

En cas de nécessité, et toujours par mesure de sécurité, une caméra peut être installée à bord du véhicule dans l'intérêt des élèves.

Lors de l'utilisation d'un appareil électronique portatif, des écouteurs sont obligatoires, pourvu que l'élève les retire au moment de l'embarquement et du débarquement.

Affiche Berline

CLIMAT SCOLAIRE POSITIF À BORD

✓ Respect ✓ Sécurité ✓ Responsabilité

N'oublie pas que le chauffeur est responsable de ta sécurité et de ton bien-être!

A L'ARRÊT

1. J'attends mon tour pour entrer et sortir de l'autobus.
2. Je marche sur le trottoir et je traverse à l'endroit prévu.

À BORD

Niveaux de voix

3. J'utilise le niveau de voix accepté.
4. Je respecte les autres en gestes et en paroles.
5. Je reste assis avec les pieds devant jusqu'à mon arrêt.
6. J'applique les règles du transport scolaire.



Niveaux de voix

- | | | |
|----------|----------------------|---|
| 0 | Silence |  |
| 1 | Chuchoter |  |
| 2 | Parler doucement |  |
| 3 | Parler fort
crier |  |

Politique 801 ; <https://www.csssh.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/10/801.pdf>